

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

824 338 032 RCS Bourg-en-Bresse.

CP3E.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 1211000.00 EUR.

Adresse : 81, Allée Du Beaujolais, 01480 Fareins.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ESOX 8000 Société par actions simplifiée Au capital de 15 000 euros Siège social : 10-14 Rue Jean Perrin 17000 LA ROCHELLE 843 445 933 RCS LA ROCHELLE ET CP3E Société à responsabilité limitée Au capital de 1 211 000 euros Siège social : 81 Allée du Beaujolais 01480 FAREINS 824 338 032 RCS BOURG-EN-BRESSE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 17 novembre 2025, la société ESOX 8000, société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros, dont le siège social est situé 10-14 Rue Jean Perrin 17000 LA ROCHELLE, immatriculée sous le numéro 843 445 933 RCS LA ROCHELLE, et la société CP3E, société à responsabilité limitée au capital de 1 211 000 euros, dont le siège social est situé 81 Allée du Beaujolais 01480 FAREINS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 824 338 032 RCS BOURG-EN-BRESSE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ESOX 8000 par la société CP3E. La société ESOX 8000 ferait apport à la société CP3E de la totalité de son actif, soit 23.338 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 7.044 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 16.294 euros. La société CP3E détenant la totalité des 15.000 actions composant le capital social de la société ESOX 8000, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de la société ESOX 8000 détenues par CP3E un boni de fusion de 8 792 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ESOX 8000 depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CP3E. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2025 à minuit sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce. La société ESOX 8000 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE pour la société ESOX 8000 en date du 17 novembre 2025,

- au greffe du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE pour la société CP3E en date du 18 novembre 2025. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.

